

DÉCISION N°2025-36
PORTANT ADOPTION DE L'EXPERTISE SANITAIRE INTITUEE
« CANCERS BRONCHO-PULMONAIRES /
DU DIAGNOSTIC AU SUIVI »

Le Président de l'Institut national du cancer,

Vu les articles L.1415-2 et D. 1415-1-8 du code de la santé publique relatifs aux missions de l'Institut,
Vu l'article 28 du règlement intérieur en vigueur de l'Institut relatif à la commission des expertises,
Vu le cadrage des travaux d'expertises validé par l'Institut le 12 novembre 2024,
Vu l'avis de la commission des expertises en date du 18 juin 2025 relatif à l'outil pour la pratique du médecin généraliste intitulé « Cancers broncho-pulmonaires / Du diagnostic au suivi »,
Vu la version modifiée de l'expertise susvisée en date du 9 septembre 2025,

DECIDE :

Article 1

Compte tenu du respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'expertise sanitaire et du respect des règles de qualité, de méthode et des règles déontologiques édictées par l'Institut national du cancer, l'expertise ci-jointe intitulée « Cancers broncho-pulmonaires / Du diagnostic au suivi » est adoptée en deux formats :

- Outil pour la pratique du médecin généraliste,
- Fiche 12 points clés.

Article 2

La décision d'adoption est publiée au Registre des actes administratifs de l'Institut national du cancer.

Fait le 16 septembre 2025

SIGNÉ

Pr. Norbert IFRAH
Président